



# Fiche 01

## Document 11

**O. G. LIBOTTE, « L'œuvre des coloniaux belges au Congo », in *Union royale belge pour les pays d'Outre-Mer, La colonisation belge. Une grande aventure, Bruxelles, 2004, p. 266-267.***

« Dans le sens des discriminations défavorables aux Noirs, la plus visible dans les villes consistait évidemment dans la séparation des 'cités' européenne d'un côté, noire de l'autre, et des lieux de commerce, de détente et de plaisir : magasins, bars, restaurants, cinémas, etc. Elle ne résultait pas de dispositions légales qui auraient institué une sorte d'apartheid, mais simplement du fait que les établissements européens s'étaient à l'origine établis, et ensuite développés à côté et en marge des villages indigènes. Aurait-il fallu, pour prévenir d'ultérieures accusations, qu'ils s'installent sans vergogne au milieu de l'habitat indigène ? La différence profonde des modes de vie a pérennisé la situation de fait du début, et les pratiques policières visant à maintenir l'ordre et à sécuriser les uns et les autres dans leurs milieux respectifs l'ont en quelque sorte institutionnalisée. Fait significatif : lorsque la mixité fut encouragée, elle ne fut que très éphémère : très rapidement, Blancs et Noirs reprirent l'habitude de ne se mêler que sur les lieux de travail ; le soir, chacun rentrait chez soi, dans l'environnement qui lui était familier ; il en est encore ainsi maintenant, plus de quarante ans après l'Indépendance. »



**Oscar Libotte** : administrateur de sociétés et de parastataux au Congo (belge) de 1947 à 1987.

**Cité** : nom des quartiers réservés aux Africains dans les villes du Congo belge et du Ruanda-Urundi. La ville blanche était séparée de ces cités par une zone de no man's land, ainsi que par le camp de la Force Publique, des espaces verts (zoo ou autres) et des espaces économiques.